

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBSARRONDISSEMENT  
PONTARLIER**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le seize décembre à 20h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Temps Libre à Malbuisson, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : Denis POIX-DAUDEPrésents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, M. POIX-DAUDE Denis, Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), M. CHOQUART Jean-Claude (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. LEGE Pascal, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).Excusée : Mme WALTZER Aurélie (Jougne).Représentés : Mme CESSIN Emilie représentée par son suppléant M. LONCHAMPT Richard (Gellin), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette représentée par M. CHOQUART Jean-Claude (La Planée), M. POIX Louis représenté par son suppléant M. ROBBE GRILLET Pascal (Les Hôpitaux Vieux), M. THERY Jean-Bernard représenté par sa suppléante Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), Mme PRETTE Brigitte représentée par son suppléant M. VIONNET Joël (Saint Antoine).Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à Mme SAILLARD Marie-Pierre (Malpas), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet) ayant donné procuration à M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. M. TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz).**Nombre de membres**En exercice : 49  
Quorum : 25  
Présents : 38  
Votants : 46  
Ayant donné procuration : 08  
Absents/excusés : 03  
Représentés : 05  
Démissions : /**Résultat du vote :**Pour : 44  
Contre : /  
Blancs et nuls : /  
Abstention : 02**Date de la convocation**

10/12/2025

**Objet de la délibération****Assainissement :**

Tarifs 2026 des redevances

M. C. LIETTA Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que la commission assainissement et la commission finances ont été informées des investissements lourds prévus pour les prochaines années : travaux obligatoires à la suite des arrêtés des stations de Gellin et du Mont d'Or, réhabilitation de la station de Gellin, ainsi que de la volonté de la CCLMHD de lancer l'étude d'une nouvelle station sur la commune d'Oye et Pallet.

Il rappelle que pour l'année 2025, la redevance assainissement avait été fixée à 146.11 € pour la part fixe et à 1.83 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée pour la part volumétrique.

- Tarifs individuels : La commission assainissement et finances propose une augmentation de 5% pour 2026. Le montant de la part fixe serait donc à 153.41 € et la part variable de 1.92 €/m<sup>3</sup>.

- Habitations mobiles : La commission propose également que le tarif de la part fixe pour les habitations mobiles, augmentent de 5%, s'établissant pour 2026 à 61.36 €/habitation mobile (153.41€ X 0.4, Délibération du 12/12/2023 établissant des tarifs pour les habitations de type mobile).

**-PFAC :** La commission propose que le montant de la PFAC soit revalorisé à 2551.50 € pour l'année 2026 pour les habitations ou par unité de logement et à 1020.60 € (2551.5\*0.4) pour les habitations mobiles.

**- Sanctions :** Il est proposé que les sanctions de non mise en conformité après délai légal, délibération du 12/12/2023, augmentent dans les mêmes proportions et s'établiront donc pour 2026 à : 7.68€ (1.92\*4) pour la part variable et 613.61 € (153.41\*4) pour la part fixe.

Les différents tarifs du bordereau s'établiront donc pour 2026, tels que récapitulés dans le tableau suivant :

**Bordereau 2026 Propositions**

Désignation	Tarifs 2025	Unité	proposé 2026 (+5%)
<b>Part Variable par M3</b>			
Coût par M3 d'eau consommés	1,83	€	1,92
Part contre-valeur pour AERMC	0,01	€	0,055 (1)
Assainissement collectif suite à contrôle non conforme après durée légale	7,31	€	7,67
<b>Part fixe</b>			
Maison individuelle ou par unité de logement	146,11	€	153,41
Habitation type mobil-home, par unité	58,44	€	61,36
Assainissement collectif suite à contrôle non conforme après durée légale	584,43	€	613,65
<b>PFAC</b>			
Construction neuve individuelle ou par unité de logement	2430,00	€	2551,50
Habitation type mobil-home, par unité	971,90	€	1020,60

(1) Voté au CC du 25 novembre : 0,09€ (voté par agence)\*0,607 (rendement global assainissement CC sur 2024) = 0,055

**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions, décide :**

- **D'approuver les propositions de tarifs 2026 ci-dessus.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits, pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,  
J.M SAILLARD**

